

**POLITIQUE SUR L'ÉQUITÉ, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION (EDI)**

**FONDATION EN CŒUR**

**FÉVRIER 2026**



## Table des matières

Table des matières .....	i
Préambule .....	1
1. Objectifs généraux .....	1
2. Définition(s).....	2
3. Principes directeurs et engagements.....	3
4. Comportements attendus et responsabilités .....	6
5. Champs d'application .....	6
6. Contexte législatif .....	7
7. Application de la présente Politique .....	7
8. Entrée en vigueur et révision .....	7

## Préambule

Depuis sa création, la Fondation En Cœur (ci-après la « **Fondation** ») est animée par des valeurs d'ouverture et d'inclusion, ce qui se reflète aujourd'hui dans la grande diversité qui caractérise sa communauté. Afin de tirer pleinement parti de cette richesse, elle s'engage à intégrer l'équité, la diversité et l'inclusion dans toutes ses actions, favorisant ainsi une culture de respect et de collaboration au sein de sa communauté.

Consciente de l'impact qu'elle exerce auprès de ses bénéficiaires au Québec, la Fondation souhaite donc faire de ces valeurs des leviers durables pour ses initiatives.

La Fondation s'engage donc fermement à promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) dans tous les aspects de son fonctionnement, en particulier dans les services d'information et de soutien qu'elle offre à ses bénéficiaires. Elle reconnaît que la diversité des membres de sa communauté est essentielle à la réussite de sa mission. La Fondation s'engage donc à créer un environnement où chaque personne se sent respectée, valorisée et incluse, quel que soit son origine, son genre, son âge, son orientation sexuelle, son état de santé, ses croyances ou ses circonstances sociales.

L'utilisation du masculin est adoptée dans le seul et unique but d'alléger la lecture de la présente Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion (ci-après la « **Politique** »).

## 1. Objectifs généraux

La présente Politique constitue un outil clé pour poursuivre le développement d'une culture d'équité, de diversité et d'inclusion au sein de la communauté de la Fondation. Elle offre un cadre de référence qui guide la culture organisationnelle, les politiques internes, les pratiques, la gouvernance ainsi que l'ensemble des programmes et actions déployés pour promouvoir ces principes.

Plus précisément, la présente Politique :

- Définit les principes et approches de la Fondation afin de garantir une compréhension partagée;
- Oriente la collaboration avec les partenaires de la Fondation pour élaborer des stratégies en faveur de l'équité, la diversité et l'inclusion;

- Précise les engagements concrets de la Fondation, en investissant les ressources nécessaires pour leur mise en œuvre, suivi et évaluation.

## 2. Définition(s)

Aux fins de la présente Politique, les expressions définies revêtent le sens qui leur est donné dans le présent article.

« **Acteurs de la Fondation** » : ce terme regroupe l'ensemble des personnes travaillant avec la Fondation, c'est-à-dire les membres du conseil d'administration, le personnel, les bénévoles, les ambassadeurs, les porte-paroles, les partenaires, les membres du comité des jeunes philanthropes et les personnes consultantes.

« **Bénéficiaires** » : les enfants cardiaques congénitaux et leurs familles.

« **Biais inconscient** » : cette expression renvoie à une attitude, un stéréotype, une motivation ou une hypothèse implicite qui se manifeste sans que la personne concernée en ait conscience, ou indépendamment de son contrôle ou de ses intentions. Ce biais découle des expériences de vie individuelles et personne n'y échappe. Chaque personne possède des biais implicites ou inconscients. Au fil du temps, les décisions influencées par ces préjugés inconscients peuvent avoir un effet cumulatif, impactant de manière significative la vie des individus et leurs chances d'égalité<sup>1</sup>.

« **Communauté** » ou « **Membres de la communauté** » : ce terme regroupe tous les acteurs de la Fondation en plus ses bénéficiaires.

« **Discrimination** » : la discrimination désigne un comportement, qu'il soit verbal, gestuel, comportemental ou réglementaire, visant à exclure une personne, à la dévaloriser ou à lui refuser certains droits en raison de sa race, de sa couleur, de son sexe, de sa grossesse, de son apparence physique, de son orientation sexuelle, de son état civil, de son âge (sauf dans les cas prévus par la loi), de sa religion, de ses convictions politiques, de sa langue, de son origine ethnique ou nationale, de sa condition sociale, de son handicap ou de l'utilisation de moyens

---

<sup>1</sup> CONSEIL DE RECHERCHE EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE DU CANADA, *Guide du candidat : Tenir compte de l'équité, de la diversité et de l'inclusion dans votre demande*, 2017, en ligne : < [https://nserc-crsng.canada.ca/sites/default/files/migrated/\\_doc/edi/guide\\_for\\_applicants\\_fr.pdf](https://nserc-crsng.canada.ca/sites/default/files/migrated/_doc/edi/guide_for_applicants_fr.pdf) >

pour compenser ce handicap.

« **Diversité** » : la diversité signifie la présence de personnes issues de différents groupes au sein d'un groupe ou d'une organisation. Des caractéristiques sociodémographiques sont communément utilisées pour distinguer chaque individu ; par exemple, le genre, le sexe, l'ethnicité, l'origine, le physique, la religion et les croyances, les valeurs, l'âge, l'éducation, la langue, l'orientation sexuelle, etc. Notons que les personnes dont les caractéristiques sociodémographiques sont différentes de celles du groupe majoritaire sont susceptibles d'offrir des opinions, des idées, des expériences professionnelles et de vie, des compétences et des connaissances diversifiées.

« **Équité** » : l'équité désigne un traitement juste visant à éliminer les obstacles systémiques qui désavantagent certains groupes. Un traitement équitable n'implique pas nécessairement une uniformité pour tous, mais prend en compte les réalités variées, qu'elles soient présentes ou historiques, afin de garantir à chacun les mêmes opportunités. La mise en œuvre de pratiques équitables repose sur les principes de justice sociale, d'égalité des chances, de respect des droits humains et d'une attention sincère à la dignité de chaque individu.

« **Expression de genre** » : cette expression fait référence à la manière dont une personne manifeste publiquement son identité de genre. Cela englobe ses comportements et son apparence, tels que ses choix vestimentaires, sa coiffure, l'utilisation de maquillage, son langage corporel et sa voix. En outre, l'expression de genre inclut souvent le choix d'un nom et d'un pronom pour se définir<sup>2</sup>.

« **Inclusion** » : l'inclusion consiste à promouvoir des environnements où chaque individu ou groupe se sent accueilli et respecté pour ses différences, permettant ainsi à toutes les personnes de participer pleinement aux activités organisées par la Fondation.

### 3. Principes directeurs et engagements

La Fondation reconnaît l'importance de garantir un environnement de soutien et de vie saine et sécuritaire pour toute sa communauté. La Fondation s'engage à

---

<sup>2</sup> MINISTRE DE LA JUSTICE DU CANADA, « Identité de genre et expression de genre », *Gouvernement du Canada*, 2016, en ligne <<https://www.canada.ca/fr/ministere-justice/nouvelles/2016/05/identite-de-genre-et-expression-de-genre.html>>

maintenir ce milieu respectueux, inclusif et exempt de toute forme de discrimination.

La Fondation valorise la diversité sous toutes ses formes et reconnaît les nombreux bienfaits qu'elle apporte à ses bénéficiaires, ainsi que sa contribution à l'excellence des soins et du soutien offerts. Elle s'engage notamment à :

- Rester informée des enjeux et des meilleures pratiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, afin d'offrir les meilleures solutions et ressources à ses bénéficiaires;
- Publier les données quantitatives et qualitatives sur la diversité au sein de la communauté de la Fondation, afin d'identifier des actions visant à améliorer ses pratiques et ses outils;
- Continuer à attirer, sélectionner et retenir des talents diversifiés au sein de la Fondation, en assurant des chances égales d'intégration et d'évolution pour tous les membres de sa communauté, sans distinction de genre, de race, d'origine ethnique, de handicap, d'orientation sexuelle, d'identité ou expression de genre, de condition sociale, de religion, de convictions politiques ou d'expérience.

La Fondation considère que l'équité et l'inclusion sont essentielles pour permettre à toute sa communauté de tirer pleinement parti de la diversité présente. À cet effet, elle s'engage à :

- Intégrer l'équité, la diversité et l'inclusion dans ses actions, notamment en ce qui concerne le recrutement, la sélection, l'accueil, l'intégration, la rétention et le soutien des bénéficiaires, du personnel et des bénévoles;
- Garantir une représentation équitable des groupes sous-représentés parmi les bénéficiaires de la Fondation, son personnel, ses bénévoles et dans ses instances décisionnelles;
- Assurer que tous les bénéficiaires, bénévoles et partenaires aient des chances égales d'intégrer les programmes et services de la Fondation, ainsi que de participer à ses projets et initiatives;
- Mettre en place des mesures pour remédier à la sous-représentation de certains groupes dans les initiatives de soutien;
- Garantir la mise en œuvre et la pérennité des plans d'action relatifs à l'équité, la diversité et l'inclusion dans les activités de la Fondation.

La Fondation souhaite offrir un environnement de soutien et de vie saine, respectueux et sécuritaire, qui valorise la diversité, l'équité et l'inclusion. À ce titre, elle s'engage à :

- Être proactive dans l'accueil et l'intégration des nouveaux membres de sa communauté;
- Continuer à promouvoir une approche inclusive dans son offre de soins, d'activités et de services;
- Prendre en compte les préoccupations de toute sa communauté en matière d'équité, de diversité et d'inclusion pour ajuster les services et les ressources;
- Soutenir des projets innovants qui encouragent l'équité, la diversité et l'inclusion, notamment en matière de soins et de soutien aux bénéficiaires;
- Diffuser la présente Politique, ainsi que les plans d'action associés, à l'ensemble de sa communauté, et mettre en avant ses engagements en matière d'équité, de diversité et d'inclusion.

La Fondation souhaite que chaque membre de sa communauté favorise un climat de respect et d'inclusion à travers ses comportements, ses paroles et ses actions. Par l'entremise d'activités de formation et de sensibilisation, ainsi que de stratégies de communication et d'autres moyens, elle s'engage à :

- Sensibiliser les membres de sa communauté à l'importance de l'accueil et de l'intégration des personnes issues de la diversité dans toutes les activités et les programmes de la Fondation;
- Sensibiliser aux biais inconscients et aux stéréotypes, afin d'assurer un environnement de soutien équitable pour tous ses bénéficiaires;
- Promouvoir un climat de respect, de solidarité et de collaboration entre tous les membres de la communauté de la Fondation, en particulier dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires;
- Valoriser l'engagement individuel et collectif des membres de la communauté envers les causes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, notamment à travers la création de groupes de soutien pour les bénéficiaires de la Fondation.

## 4. Comportements attendus et responsabilités

Dans toutes ses sphères d'activités, la Fondation ne tolère aucune forme d'exclusion basée sur les motifs de discrimination tels que l'âge, la condition sociale, le handicap, l'identité ou l'expression de genre, la langue, l'orientation sexuelle, la race, la couleur, l'origine ethnique, la religion, les convictions politiques, le sexe, ou tout autre motif décrit dans la *Charte des droits et libertés de la personne*<sup>3</sup> (ci-après la « **Charte québécoise** ») et la *Charte canadienne des droits et libertés*<sup>4</sup> (ci-après la « **Charte canadienne** »).

Pour assurer la mise en application des principes directeurs et des engagements prévus à la présente Politique, la Fondation requiert que chacun des membres de sa communauté adopte les comportements suivants :

- Respecter l'ensemble des membres de la communauté de la Fondation dans toute leur diversité;
- Faire preuve d'ouverture d'esprit, être à l'écoute des besoins des autres membres de la communauté de la Fondation et savoir s'adapter aux réalités de chacun;
- Remettre en question le *statu quo* de façon constructive et positive, ainsi que questionner les processus et les pratiques en place qui ne seraient pas favorables à l'équité, la diversité et l'inclusion.

De plus, tous les acteurs de la Fondation ont la responsabilité de respecter et de promouvoir la présente Politique.

## 5. Champs d'application

La présente Politique s'applique à l'ensemble de la communauté de la Fondation.

La Fondation s'engage également à mettre en œuvre la présente Politique à tous les niveaux de sa structure organisationnelle.

Le contenu de la présente Politique est applicable à toutes situations décrites

---

<sup>3</sup> RLRQ, c. C-12.

<sup>4</sup> Partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982* [annexe B de la Loi de 1982 sur le Canada, 1982, c. 11 (R.-U.)].

dans la section « Objectifs généraux ».

## 6. Contexte législatif

La présente Politique complète les dispositions législatives relatives aux droits et libertés des personnes, telles que la Charte québécoise et la Charte canadienne.

Elle ne limite pas l'application des règlements internes, des politiques ou des droits de gestion de la Fondation.

## 7. Application de la présente Politique

La responsabilité générale de l'application de la présente Politique est confiée au conseil d'administration de la Fondation. Ce conseil d'administration devra également veiller à la formation continue du personnel et des bénévoles, et procédera à des évaluations régulières des pratiques et des services de la Fondation.

## 8. Entrée en vigueur et révision

La présente Politique a été adoptée par le Conseil d'administration de la Fondation le 25 février 2026, pour une entrée en vigueur le même jour.

La Fondation s'engage également à réviser la présente Politique au moins une fois tous les 5 ans.